

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DPA 47 Avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE Construction Ile de France dans le cadre de la construction d'une école polyvalente et d'une halte-garderie au 118-122, boulevard Macdonald (19e).

Mme Colombe BROSSEL et M. Christophe NAJDOVSKI,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 11 décembre 2006 approuvant le principe de réalisation des travaux de construction d'une école polyvalente de 12 classes dans la ZAC Paris Nord-Est Claude Bernard sise 9, quai du Lot (19ème),

Vu la délibération en date du 26 mai 2009, approuvant le principe de réalisation des travaux de construction d'une halte-garderie de 30 places ZAC Claude Bernard, lot C3, boulevard Macdonald et quai du Lot (19ème) et les modalités de passation du marché de travaux pour l'école polyvalente de 12 classes et la halte-garderie dans la ZAC Claude Bernard, lot C3, boulevard Macdonald et quai du Lot (19ème), selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, en date du 24 avril 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 juin 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL et M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à souscrire un avenant n° 1 relatif au marché de travaux n° 20091210001384 signé avec l'entreprise EIFFAGE Construction Ile de France dans le cadre de la construction d'une école polyvalente et d'une halte-garderie au 118-122, boulevard Macdonald (Paris 19^{ème}), portant le montant du marché à 12.264.716,97 euros HT soit 14.668.601,50 euros TTC en valeur avril 2009, avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2313, rubriques 213 et 64, missions 90000-99-030 et 30000-99-010 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.